

COMMUNE DE NURIEUX-VOLOGNAT
PV du conseil municipal du mercredi 5 juillet 2023 à 20h30 en mairie.

Présents : ANCIAN Jean Marc, BELLOUZE Daniel, BERGER Arlette, COUDEYRE Ghislain, DUSSUC Marie-Hélène, GENOUX Michel, MICHEL Rémi, NEYRON Bernard, PERNET Pascale, PICCARD Maxime

Excusés : FLAMIN Déborah, JOLY Laurence, LOPEZ Marion, MARCHAND Mélanie, PERRIER Marie Laure,

Absent : Néant.

Procuration : Néant

Convocation du 26 juin 2023

Secrétaire de séance : BELLOUZE Daniel

Validation du procès-verbal de la réunion du 07 juin 2023 à la majorité sauf 1 abstention par rapport aux écrits de Ceignes sur le journal.

Demande d'ajout :

DIA Demande acceptée à l'unanimité

Déclaration d'aliéner DIA

SALVI / PATURAL non bâti, cadastré ZC 455 41 en zone U5 surface 1690 m2.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil renonce à exercer son droit de préemption.

Demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de transformation et de stockage de matières plastiques

La société AG PLAST dont le siège social est situé à Nurieux-Volognat (route de Matafelon) a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une installation de transformation et de stockage de matières plastiques (régularisation).

En application de l'article R 612-46-11 du code de l'environnement, ce dossier doit faire l'objet d'une mise à disposition du public durant quatre semaines dans la commune soit du 03 juillet 2023 à 13h45 au 31 juillet 2023 à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODESTR) s'est réuni le 27 juin 2023 à la Préfecture.

Au cours de cette réunion, a été examinée par l'inspecteur de l'environnement la proposition relative à la demande d'enregistrement présentée par la société BELLI en vue d'exploiter une usine de transformation de polymères sur le territoire de la commune de Nurieux-Volognat.

Le résultat transmis est favorable et le permis de construire a été accordé. +

Travaux

Pumptrack : Le Pumptrack a été installé dans le parc du côté du terrain de tennis.

Voirie : Une réunion entre la société COLAS, la commune et l'agence d'ingénierie de l'Ain est prévue le 18 juillet pour les travaux du programme voirie 2023 qui débiteront par le passage piéton et Crépiat. Il était possible pour les propriétaires du lotissement le Grand Verger de procéder à des travaux au prix du marché. Tous n'ont pas répondu à l'entreprise. La réfection aura lieu en septembre, ainsi que le tour de l'église de Volognat.

Forêt : La réunion d'attribution des lots de chauffage a eu lieu lundi 03 juillet. 14 lots de 8m3 environ ont été attribués.

Point de rencontre secours : Des panneaux d'accueil à l'entrée de la forêt communale, financés par Haut Bugey Agglomération, pour accélérer la prise en charge des secours (incendies, personnes accidentées, randonneurs perdus) pourront être installés. L'ONF suivra cette installation, un accord de principe est demandé au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

SIEA : La date de mise en service commerciale de la nouvelle armoire de fibre optique (numéro 2) qui couvre les hameaux de Volognat et du Berthiand est fixée au 15 septembre 2023 lors d'une réunion à Peyriat.

A partir de cette date, les administrés concernés pourront, sauf blocages identifiés lors de travaux, souscrire à un abonnement fibre auprès de l'opérateur de leur choix.

La complétude de l'armoire numéro 1 historique a été finalisée au 09/03/2023 et le taux de couverture de cette armoire est désormais de 99%. Les foyers sont d'ores et déjà éligibles.

Les nouveaux foyers éligibles sur la commune seront conviés à cette réunion à Peyriat.

- L'entretien de la ligne à haute tension 20 000 volts sur Crépiat aura lieu du 11 septembre au 03 octobre. Un groupe électrogène sera installé pour fournir de l'électricité aux habitants pendant cette période.

Chapelle de Mornay : Une réunion de coordination est prévue le 12 juillet pour une reprise probable du chantier à partir de septembre.

Plan Vélo HBA : Les zones aménageables qui desservent les zones d'activités ont été définies. L'étude et les chiffrages continuent.

Ecole

83 élèves sont inscrits à la rentrée 2023/2024 pour 4 classes.

La répartition pour la cantine sera effectuée comme suit :

1^{er} service : PS MS et 3 GS.

2^{ème} service : 3 GS, CP CE1 CE2 CM1 CM2.

Avenant RPC pour la cantine scolaire

Il est présenté au Conseil Municipal l'avenant de la société RPCV pour la fourniture de repas en liaison froide à la cantine scolaire.

Une révision des prix s'applique au 1^{er} septembre 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acte d'engagement pour un prix unitaire du repas fixé à 3.035 € HT soit 3.20 € TTC.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet acte d'engagement.

Convention Bibliothèque

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention de partenariat avec le département est arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et qu'une nouvelle convention pour la période 2023 – 2028 est à approuver. Une rencontre a eu lieu avec Madame Gresset Bourgeois, présidente de Lire à Nurieux-Volognat pour vérifier les termes de la convention.

Outre la convention de mise à disposition des locaux, une convention doit être signée entre la commune et Lire à Nurieux-Volognat pour la gestion de la bibliothèque.

Lecture est faite au Conseil Municipal des deux conventions Département / Commune de Nurieux-Volognat et Lire à Nurieux-Volognat / commune de Nurieux-Volognat.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ces conventions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre le département de l'Ain et la commune de Nurieux-Volognat.
- **APPROUVE** la convention entre l'association Lire à Nurieux-Volognat et la commune de Nurieux-Volognat.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Intervenant Périscolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention du 06 juillet 2022 concernant le partenariat avec Monsieur Julien Comte.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de partenariat avec Monsieur Julien Comte, auto entrepreneur pour les mercredis matin de l'année 2023 – 2024.

Lecture est faite de la convention dans le cadre du temps d'activités périscolaires du mercredi matin entre la commune de Nurieux-Volognat et Monsieur Julien Comte.

Julien Comte assurera dans le cadre des temps d'activités périscolaires des interventions hebdomadaires de Tennis / Multi-Sports.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2023 -2024, les mercredis de 07h30 à 12h30, à un taux horaire de 30 € avec le tarif kilométrique en vigueur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention entre Julien Comte et la commune de Nurieux-Volognat.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Santé

Une réunion a eu lieu le 26 juin au soir à la maison de Saint Martin du Fresne avec :

- Les docteurs Bardel, Chantran, Boilley et Tordjman, ainsi que la secrétaire médicale
- La SEMCODA, représentée par le directeur général Monsieur Bernard Perrat et Madame Carine Roy
- Les communes de Saint Martin du Fresne, de Vieu d'Izenave, d'Izernore et de Nurieux-Volognat représentées par ses maires.

Les maires ont exposé le choix fait lors de la dernière réunion, c'est-à-dire la prise en charge du salaire chargé de la secrétaire médicale, après avoir signé une convention avec la Société Civile de Moyens de la MSF, sous réserve de la validation des Conseils Municipaux.

La SEMCODA s'engage, après signature d'une convention avec la Société civile de Moyens de la MSF, à consentir à une réduction pour les 4 cabinets de médecins. Ces mesures pourraient prendre effet au 1^{er} juillet 2023.

Les docteurs Baradel, Chantran et Boilley se sont montrés très satisfaits de ces deux propositions et sont d'accord pour poursuivre leur activité à la MSF. Le docteur Tordjman, qui n'accepte pas cette proposition a décidé de quitter définitivement la réunion et de cesser sans délai son activité à la MSF.

Haut-Bugey Agglomération

Prestations topographiques des réseaux eau potable et assainissement :

La connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement est une composante essentielle pour une bonne gestion des réseaux. Actuellement, elle est hétérogène sur l'ensemble du territoire.

Afin d'harmoniser et consolider la connaissance du patrimoine, Haut-Bugey Agglomération va lancer une campagne de levés topographiques des affleurants des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ces prestations permettront de conforter la position des organes du réseau. Haut-Bugey Agglomération a retenu le cabinet GEO-EXPERT pour réaliser ces missions. La mission débutera le 19 juin 2023 et durera 4 mois. Pendant cette période, des techniciens interviendront sur la commune et pourront être amenés à contacter les habitants.

Conseil d'agglomération du 08 juin 2023 : Liste des délibérations votées en Conseil d'Agglomération du 08 juin 2023 / Compte rendu de la réunion du 08 juin 2023 mis à disposition.

Divers

- Mise sous surveillance d'un chien ayant mordu une personne → Fin de la quinzaine d'observation.

- Analyses d'eau → Les analyses ont été affichées en mairie :

1. Berthiand analysée conforme le 22/06/2023
2. Mornay analysée conforme le 22/06/2023
3. Volognat analysée conforme le 05/06/2023
4. Crépiat analysée conforme le 08/06/2023

- Défaut d'entretien d'un terrain à Crépiat : 1^{er} signalement effectué le 06/06/2023, relance effectuée le 20/06/2023 avec demande de mise en conformité pour le 30/06/2023, Mise en demeure le 03/07/2023.

- Lettre recommandée avec AR pour construction sans déclaration préalable en zone N à proximité de biefs.

- Passage du tour de l'Ain le mercredi 02 aout à Nurieux : 11h47 : Passage de la caravane / 12h30 Passage des coureurs. Les coureurs emprunteront la RD979 (traversée de Nurieux) avant d'emprunter le col du Berthiand.

- Gens du voyage : Une demande de mise en œuvre de la procédure administrative d'évacuation forcée des gens du voyage installés depuis le dimanche 11 juin à 15h57 a été adressée la préfecture.

Pour appuyer cette demande, la Mairie a envoyé l'arrêté communal d'interdiction de stationnement de gens du voyage du 21 juillet 2024, l'arrêté communal interdisant la circulation de caravanes chemin du stade, et l'arrêté de stationnement sur le territoire du Haut Bugey ainsi que les photos montrant le stationnement illégal.

La réponse de la préfecture stipulait :

« Suite à l'installation illicite en date du 11 juin 2023 sur la commune de Nurieux-Volognat, le groupe est installé en majorité sur un terrain privé. Le propriétaire de ce terrain a trouvé un accord avec le groupe. Pour poursuivre la procédure d'évacuation conformément à l'article 9 de la loi du 05 juillet 2000, une mise en demeure de la mairie adressée au propriétaire, de faire cesser les troubles à l'ordre public est nécessaire. Si une telle mesure était prise de la part de la commune, bien vouloir nous adresser celle-ci afin de compléter votre demande ».

Suite au refus du Maire de mettre en demeure l'agriculteur pour troubles à l'ordre public (avec l'installation de 150 caravanes et 600 gens du voyage installés avant l'accord avec l'agriculteur), la demande a été classée malgré l'utilisation illicite du branchement en eau au niveau de la borne à incendie qui poserait évidemment problème en cas d'impérieuse nécessité pour les services de secours sans compter le manque d'eau sur la commune, l'alimentation par citerne du hameau de Berthiand pendant que 150 caravanes étaient lavées. Enfin, le branchement électrique en toute illégalité sur le compteur électrique du stade communal avec aucune garantie de sécurité, de fils au sols desservants l'ensemble des caravanes.

- Frelons Asiatiques : En cas d'apparition du frelon asiatique, il est possible de le prendre en photo afin de signaler sa présence sur www.frelonsasiatiques.fr

- Moustiques Tigres : Le site de l'ARS indique les bonnes pratiques à appliquer pour éviter l'apparition du moustique tigre notamment éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (coupelles, pots, avaloirs et descentes de chéneaux). Plus de renseignement sur le site de l'ARS.

- Dérogation EPISAVEURS : pour les camions de plus de 7,5 tonnes afin de ravitailler le bistro grill à Mornay.

- Fête de la Saint Pierre : Remerciements aux associations présentes et au TamTam's.

- SR3A : Le comité syndical a eu lieu le 20 juin à Vieu d'Izenave.

- Etablissement public Foncier : Le programme pluriannuel est mis à disposition du Conseil Municipal.

- Associations : Remerciements de l'association « Main dans la Main » pour la subvention octroyée par la commune de Nurieux-Volognat.

- Arrêté Préfectoral : Arrêté Préfectoral du 03 juillet 2023 réglementant l'emploi du feu et l'écobuage affiché dans la commune. Madame la Sous-Préfète de Nantua a été désignée référente préfectorale transition énergétique.